



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 7 avril 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Suzy Bellerose et M. Martin Samson.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2015.
3. Présentation du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2014.
4. Avis de motion pour un projet de règlement concernant les aires de protection du puits municipal.
5. Annulation résolution numéro 2015-057 concernant une mauvaise créance.
6. Avis de motion pour un règlement modifiant les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07 sur la taxation 2015.
7. Demande de la Résidence Provencher pour utiliser le Fonds de visibilité Éoliennes pour un projet de construction d'une remise pour les quadriporteurs des locataires.
8. Formation pour le directeur général intitulée « Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour?
9. Offre de service pour l'inspection des bornes fontaines.
10. Achat d'asphalte froid en sacs.
11. Demande de cotations pour le changement des fenêtres à l'édifice municipal, ainsi que le prélat dans le corridor du 2<sup>e</sup> étage, le prélat de la salle de réunion et pour la climatisation des locaux au 2<sup>e</sup> étage.
12. Mandat pour établir un registre d'amiante pour chacun des bâtiments municipaux.
13. Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Laurierville.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Formation opérateur en eau potable.
16. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour 2014.
17. Travaux dans les emprises du ministère des Transports.
18. Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.
19. Demande du Club Les Neiges Lystania pour l'installation d'un ponceau en bordure de la Route de la Grosse-Ile, près de l'entrée des chalets.
20. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ 2015.
21. Nomination de Mme Danielle Bergeron comme répondante pour les cartes de crédit Sonic.
22. Demande d'aide financière de KYQ FM 95,7 pour le service d'alertes de sécurité publique.
23. Demande d'appui de l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance.
24. Demande d'aide financière pour le Relais pour la vie.
25. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 31 mars 2015.
29. Varia (piano)
30. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2015-065**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-066**

**Approbation du procès-verbal du 2 mars 2015.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 mars 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Arrivé de M. Martin Samson, conseiller.**

**Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2014, par M. Joël Minville, c.a..**

M. Joël Minville, c.a., de la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, donne un résumé des états financiers de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2014, lequel indique un surplus d'exercice de 39 126 \$, laissant ainsi un surplus accumulé, à cette date, au montant de 156 597 \$. De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 4 809 \$ au fonds de roulement.

**Question de l'assistance.**

Mme Marie-Soleil Martel, propriétaire du Restaurant Le Baluchon M.S. SENC, s'adresse aux membres du conseil afin de demander une aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, pour l'exploitation de son restaurant. Mme Martel demande un montant d'environ 5 000 \$ pour 2015, ce qui représente, plus ou moins, les taxes municipales de 2013, 2014 et 2015, ainsi que le droit de mutation lors de l'achat par Mme Martel du Restaurant.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne à Mme Martel que sa demande sera étudiée par les membres du conseil, et qu'une réponse lui sera communiquée dès que possible.

**Avis de motion pour un projet de règlement concernant les aires de protection du puits municipal.**

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un règlement encadrant l'exécution de certaines activités pouvant affecter la qualité des eaux du puits municipal au 113 rue Mercier, et ce, pour les différentes aires de protection, soient immédiate (30 mètres), intermédiaire (100 mètres), ainsi que pour les aires de protection bactériologique 200 jours et virologique 550 jours.

**Résolution : 2015-067**

**Annulation résolution numéro 2015-057 concernant une mauvaise créance.**

**Attendu** qu'une résolution a été adoptée le 2 mars dernier, afin d'inscrire une mauvaise créance pour les taxes municipales de la Fonderie Bergeron & Fils inc., suite à la faillite de l'entreprise, et que l'immeuble est sans propriétaire légal;

**Attendu** qu'après consultation, il n'est pas nécessaire d'inscrire une mauvaise créance, puisque les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans, en vertu de l'article 985 du Code municipal;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'annuler la résolution numéro 2015-057, adoptée le 2 mars 2015.

**Adoptée**

**Avis de motion pour un règlement modifiant les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07 concernant la taxation municipale 2015.**

Mme Julie Bernard, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant les articles 2-1 et 2-2 du règlement numéro 2014-07, concernant la compensation à verser en 2015 pour le remboursement du fonds de roulement, pour la mise à niveau du système septique commun.

**Résolution : 2015-068**

**Demande de la Résidence Provencher pour utiliser le Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable.**

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. désire ajouter une remise pour les quadriporteurs de ses locataires;

**Attendu** que dans le cadre d'une entente conclue entre Éoliennes de l'Érable et la MRC de l'Érable, Éoliennes de l'Érable a accepté de venir en aide, à titre de citoyen corporatif, aux différentes municipalités et organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la MRC, en créant un Fonds de visibilité, destiné à contribuer au développement social et communautaire de la région;

**Attendu** qu'un montant de 5 000 \$ est réservé pour chaque territoire de municipalités par période de 5 ans;

**Attendu** que la Résidence Provencher inc. s'adresse à la municipalité de Laurierville pour soumettre son projet de construction d'une remise pour quadriporteurs au Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, afin de bénéficier d'une aide financière maximum de 5 000 \$, à la condition que le projet soit approuvé par le Comité de gestion du pacte rural, lequel est responsable dudit Fonds de visibilité;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil appui la démarche de la Résidence Provencher inc., pour sa demande d'aide financière auprès du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable, pour la construction d'une remise pour les quadriporteurs de ses locataires.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-069**

**Formation pour le directeur général.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Environnement et responsabilité municipales : êtes-vous à jour? », laquelle se tiendra le 7 mai prochain à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 328.83 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-070**

**Offre de service pour l'inspection des bornes d'incendies.**

**Attendu** que la municipalité mandate, environ à tous les 5 ans, une entreprise externe pour l'inspection des bornes d'incendies;

**Attendu** que la dernière inspection des bornes d'incendies, par une entreprise externe, a été effectuée en octobre 2010;

**Attendu** que l'entreprise Aqua Data offre ces services pour l'inspection des bornes d'incendies du réseau d'aqueduc de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'entreprise Aqua Data inc., pour l'inspection des bornes d'incendies du réseau d'aqueduc de la municipalité, et ce, au prix de 25.00 \$, taxes non incluses, par borne.

**Que** le nombre de borne d'incendie est de 41, pour un déboursé de 1 025 \$, taxes et transport non inclus.

**Que** l'inspection comprend pour chaque borne d'incendie, une inspection visuelle de l'intérieur et de l'extérieur de la borne, une évaluation de la condition mécanique, une écoute de chaque borne afin de vérifier l'étanchéité, l'enregistrement des pressions statique et dynamique, un rapport des anomalies majeures et des diverses données recueillies pour chaque borne d'incendie.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-071**

**Achat d'asphalte froid en sacs.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat d'un maximum de 5 palettes de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid, pour les diverses réparations mineures du pavage sur les chemins municipaux durant la période estivale 2015.

**Que** le coût pour la fourniture d'une palette de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froid est d'environ 725.00 \$, taxes incluses, pour un déboursé total de 3 625.00 \$ pour la fourniture de 5 palettes.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-072**

**Travaux à l'édifice municipal.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les soumissions suivantes pour divers travaux à l'édifice municipal :

- 1) Soumission au montant de 10 940.62 \$, taxes incluses, de Réjean Champagne pour le changement de 7 fenêtres à l'extrémité Est de l'édifice municipal, ainsi qu'une porte et une fenêtre du portique également situé du côté Est, et pour 4 fenêtres à l'extrémité Ouest.
- 2) Soumission au montant de 9 243.02 \$, taxes incluses, de la Maison du Prélart (1984) inc., pour la fourniture et l'installation de planchettes pour le passage au 1<sup>er</sup> étage et pour le local de réunion également au 1<sup>er</sup> étage. De plus, la soumission comprend le changement du prélat dans la conciergerie et les 2 unités de rangement également situés au 1<sup>er</sup> étage. Enfin, la soumission comprend la fourniture de 2 tapis d'entrée.
- 3) Soumission au montant de 13 848.74 \$, taxes incluses, de Climatisation Confort Courtois inc., pour la fourniture et l'installation de 6 climatiseurs au 1<sup>er</sup> étage de l'édifice municipal, soit pour la salle du

conseil, le bureau municipal, le bureau de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, le local de réunion, le local du Club FADOQ et le local du Cercle des Fermières.

**Que** la soumission pour les climatiseurs muraux ne comprend pas le volet électricité, lequel est estimé à ±3 000 \$, taxes incluses.

**Que** la soumission de la Maison du Prélart (1984) inc., ne comprend pas la pose d'un contreplaqué de 3/8 de pouce d'épaisseur pour le passage et le local au 1<sup>er</sup> étage. Le coût du contreplaqué est estimé à 1 350 \$, taxes incluses.

**Que** le total des travaux ci-haut mentionnés est de 38 382.00 \$, taxes incluses, lequel montant est prévu au budget 2015.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2015-073**

##### **Mandat pour établir un registre d'amiante pour chacun des bâtiments municipaux.**

**Attendu** que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) oblige les employeurs à faire inspecter les bâtiments construits avant le 15 février 1990 pour localiser les flocages contenant de l'amiante, et les bâtiments construits avant le 20 mai 1999 pour localiser les calorifuges contenant de l'amiante;

**Attendu** que les résultats de l'inspection doit être consignés dans un registre (date, localisation des flocages et des calorifuges, état du matériau);

**Attendu** que cette obligation doit être effectuée avant le 6 juin 2015;

**Attendu** que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable a demandé des soumissions pour l'inspection des bâtiments des municipalités de Laurierville, Lyster, St-Ferdinand, Ste-Sophie et Paroisse de Plessisville;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre du consultant EXP de Victoriaville, pour l'inspection des bâtiments municipaux au niveau de la présence d'amiante, afin de se conformer aux exigences de la CSST.

**Que** le montant forfaitaire demandé par EXP pour l'édifice municipal est de 1 050 \$, de 775 \$ pour la caserne, de 550 \$ pour la caserne, de 280 \$ pour le bâtiment au réservoir, de 280 \$ pour le bâtiment à la station de pompage et de 280 \$ pour l'entrepôt des loisirs, pour un total de 3 215 \$, taxes non incluses.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2015-074**

##### **Approbation des états financiers 2014 de l'OMH de Laurierville.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte le déficit établi aux états financiers de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2014, tel que préparés par la firme comptable, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, au montant de 42 550.00 \$. Le déficit est partagé comme suit : soit 90% par la Société d'Habitation du Québec, représentant un montant de 38 295 \$, et 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 4 255.00 \$.

### **Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2015-075**

**Formation opérateur en eau potable.**

**Attendu** que la municipalité de Lyster s'adresse à la municipalité de Laurierville, afin de connaître son intérêt à inscrire un préposé à la formation pour opérateur en eau potable, car la municipalité de Lyster essaie de former un groupe de personne pour que ladite formation soit offerte dans la région;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a déjà un opérateur en eau potable certifié, soit M. François Gingras;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de former une 2<sup>e</sup> personne comme opérateur en eau potable pour la municipalité.

**Qu'en cas d'absence** de M. François Gingras, ce conseil préfère avoir recours à un opérateur en eau potable d'une municipalité voisine.

**Adoptée**

**Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, comme exigé à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Un avis public sera publié dans le journal Le Poliquin du 10 avril prochain, ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'effet que le bilan est affiché au bureau municipal, et que les utilisateurs du service d'aqueduc de la municipalité, peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

**Résolution : 2015-076**

**Travaux dans les emprises du ministère des Transports.**

**Attendu** que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la municipalité, durant l'année 2015, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ), et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2015.

**Que** la municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

**Que** la municipalité nomme M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-077**

**Renouvellement de la marge de crédit de la municipalité.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de renouveler la marge de crédit variable de la municipalité auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, au montant de 150,000\$. Ce montant sera versé, au besoin, par tranche de 1,000 \$ ou de multiple de 1,000 \$, et devra être valide jusqu'au 30 avril 2016. La marge de crédit sera remboursable dès les entrées de fonds.

Le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés, si nécessaire, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-078**

**Demande du Club Les neiges Lystania pour l'installation d'un ponceau.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneige Les Neiges Lystania, à aménager, à ses frais, une entrée charretière avec ponceau de 450 mm dans le fossé longeant la Route de la Grosse-Ile, à proximité du chemin des chalets, afin de rendre le sentier de motoneige plus sécuritaire.

**Que** les travaux pour l'aménagement du ponceau soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-079**

**Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Québec, les 17, 18 et 19 juin 2015.

**Que** le coût d'inscription est de 561.08 \$, taxes incluses.

**Que** les frais de déplacements et de séjours seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-080**

**Nomination de Mme Danielle Bergeron comme répondante pour les cartes de crédit Sonic.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que Mme Danielle Bergeron, directrice générale adjointe, est nommée répondante pour les cartes de crédit Sonic, lesquelles sont au nom de M. François Gingras (4530 XXXX XXXX 5007) et de M. Christian Labrie (4530 XXXX XXXX 9009).

**Adoptée**

**Résolution : 2015-081**

**Demande d'aide financière de KYQ 95,7 pour le service d'alertes de sécurité publique.**

**Attendu** que depuis le 31 mars 2015, le CRTC demande à toutes les stations de radio et de télévision, d'être les messagers de première ligne pour la diffusion d'alertes de sécurité publique concernant 14 évènements pouvant porter atteinte à la vie et à la sécurité des citoyens (crise civile, glissement de terrain, tremblement de terre, feu de forêt, feu industriel, feu urbain, feu de brousse, débordement de barrage, inondation soudaine, risque biologique, risque chimique, risque d'explosion, risque radiologique, service 9-1-1 (ex. : panne de service));

**Attendu** que le service de première ligne touche la population en général, la station de radio KYQ 95,7 de Plessisville, s'adresse à chacune des municipalités de la MRC de l'Érable, pour le versement d'une aide financière



de 175 \$ par municipalité, pour le partage des coûts reliés au matériel requis pour ce nouveau service d'alertes en sécurité publique;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de verser une aide financière de 175 \$ à la station de radio KYQ 95,7 pour le service de première ligne en sécurité publique imposé par le CRTC, attendu que l'obligation s'applique à toutes les stations de radio et de télévision, et que la municipalité ne désire et ne peut venir en aide financièrement à une station plutôt qu'une autre.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-082**

**Appui à l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID), dans ces démarches auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), pour le retrait du projet de modification du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

**Que** la municipalité de Laurierville appuie les 7 300 personnes qui subiront les impacts directs de ce projet de règlement, ainsi que les 40 centres de traitement des dépendances menacés de fermeture et les 800 travailleurs qui se retrouveront sans emploi.

**Que** copie de la présente résolution soit expédiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, à la ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la santé publique, Mme Lucie Charlebois, à la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy et à l'AQCID.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-083**

**Participation financière à l'activité Relais pour la vie.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 500.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 20 au 21 juin 2015 à Plessisville.

**Qu'un** premier chèque au nom de la Société canadienne du cancer, au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Diane St-Pierre qui participera à l'activité Relais pour la vie, et un deuxième chèque au nom de la Société canadienne du cancer, également au montant de 250.00 \$, soit remis à l'équipe de Mme Julie Bernard pour le même événement.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-084**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Réception du règlement numéro 341 de la MRC de l'Érable concernant diverses modifications au schéma d'aménagement et de développement (révisé) de la MRC de l'Érable, lequel est entré en vigueur le 20 mars

2015, selon l'avis de conformité émis par le sous-ministre aux Affaires municipales et à l'Occupation du territoire.

- Invitation du Centre d'action bénévole de l'Érable, à participer au souper-soirée « Hommage aux bénévoles », le jeudi 16 avril prochain à Plessisville.

#### **Résolution : 2015-085**

##### **Billets pour le souper-soirée « Hommage aux bénévoles ».**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité achète 2 billets pour l'activité souper-soirée « Hommage aux bénévoles », organisé par le Centre d'action bénévole de l'Érable, le jeudi 16 avril prochain à Plessisville.

**Que** le coût pour chaque billet est de 25.00 \$, pour un déboursé de 50.00 \$.

**Que** dans le cadre de cet événement, la municipalité soumet le nom de Mme Renée Jacques, présidente de la Coop de Solidarité de Laurierville, comme bénévole féminin, et la Coop de Solidarité de Laurierville comme organisme bénévole.

**Que** les titres de bénévole féminin, bénévole masculin et organisme bénévole, sont tirés au hasard parmi les candidatures reçues, quelques jours avant le 16 avril.

#### **Adoptée**

- Invitation à participer à un Forum sur l'avenir de la Route verte, jeudi le 16 avril 2015 à Québec.

Aucune délégation à ce Forum.

- Lettre du ministère des Transports concernant les conditions pour la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au ministère des Transports. Plusieurs municipalités ont demandé au ministère de ne pas tenir compte de la plus-value estimée lors de la levée de non accès à une route afin de faciliter le développement résidentiel, commercial et industriel. Le ministère informe les municipalités qu'il ne peut pas donner suite à leur demande à l'effet de ne pas tenir compte de la plus-value.
- Réception du bilan annuel de la collecte des objets volumineux pour l'année 2014 par ORAPÉ. L'organisme a récolté un total de 18 tonnes d'objets volumineux, répondu à 128 appels de service et effectué 25 sorties.
- Rapport d'activités et financier de Partenaires 12-18-Érable pour l'année 2014.
- Invitation de M. Dominic Doucet, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles à la MRC de l'Érable, à une rencontre d'information sur l'implantation du bac brun et du traitement de la matière organique, le mercredi 22 avril prochain à 18h30 au carrefour de l'Érable à Plessisville.
- Lettre de la Fédération québécoise des municipalités, concernant le Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

#### **Liste des comptes**

Receveur Général du Canada : Remises pour mars.	1 969.11
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mars.	4 979.80
RREMQ : Cotisation retraite mars.	1 423.10

Carte Sonic : Essence camions et pick-up.	3 746.67
Employés municipaux : Salaire pour avril (estimé).	13 400.00
Postes Canada : Envoi par courrier journal le Poliquin de mars	93.41
Agence municipale 9-1-1 : Versement pour janvier.	518.18
Croix-Bleue : Assurances collectives pour avril.	1 840.16
CSST : Mise à jour cotisation 2014.	180.61
Claire Gosselin : Ass. Coll. et déplacements avril.	127.98
Formiciel inc. : Chèques salaire et réguliers.	672.37
Les Éditions juridiques FD inc. : Mise à jour Lois municipales.	77.70
Xérox Canada ltée : Frais de service pour mars.	145.83
Mégaburo : Papeterie.	156.86
Buropro : Achat de livres pour la bibliothèque.	349.00
Distribution Manzak inc. : Matériel pour entretien ménager.	37.83
Biolab inc. : Analyse de l'eau.	152.69
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation pont roulant.	177.42
Marius Marcoux & Fils inc. : Système éclairage garage.	3 150.03
Garage Gricole Charest inc. : Aide financière.	1 306.32
Auger BC Sécurité inc. : Transfert ligne téléphonique système alarme.	146.88
Plomberie 1750 inc. : Système d'eau urinoirs salle municipale.	2 920.37
Médias Transcontinental SENC : Publicité projet CDE.	533.01
Fonds d'information sur le territoire : Mutations mars.	12.00
Solutia Télécom : Couvercle pour cellulaire Mélisa.	22.47
Patrick Bergeron : Souffler neige le 11 décembre.	445.52
Ferme Stéluka inc. : Déneigement pont Grosse-Ile.	1 437.19
Ferme Stéluka inc. : Souffler neige chemin Grosse-Ile.	114.97
Ministre des Finances : Frais pour enregistrer camions déneigement.	67.75
Garage Marc Labrie enr. : Changement huile pick-up.	79.28
Garage Marc Labrie enr. : Réparation auto et réservoir huile camion.	408.16
Soudure Marcoux : Réparation souffleur.	129.44
Garage Agricole Charest inc. : Diverses pièces.	74.60
Pavage Lagacé & Frères inc. : Réparations camions jaune et blanc.	6 006.22
Motoparts inc. : Divers matériel pour camions déneigement.	63.95
Claude Jotyal inc. : Urée et diverses pièces.	298.99
Charest International : Pièces.	22.94
René Poisson inc. : Matériel camion déneigement.	229.49
Oxy R inc. : Fourniture pour soudure.	173.06
Fortin Sécurité Médic inc. : Gants et matériel de premiers soins.	76.56
Veolia : Dégeler entrée d'eau à l'électricité.	429.44
Plomberie Denis Carignan : Dégeler entrée d'eau à la vapeur.	692.73
JM Samson inc. : Planche de pin pour salle municipale.	58.93
SCA des Appalaches : Huile à chauffage, diesel et divers.	5 263.60
La Maison du Prélart (1984) inc. : Tapis et prélart salle municipale.	7 999.96
Sable Marco : Asphalte froid (56 sacs).	724.69
Hydro-Québec : Service au réservoir du 30 janv. au 27 mars.	225.59
Hydro-Québec : Service à la croix du 30 janv. au 27 mars.	88.20
Hydro-Québec : Service luminaires de rues pour mars.	1 059.97
Hydro-Québec : Service à la caserne du 29 janv. au 26 mars.	2 110.43
Hydro-Québec : Service à la biblio du 29 janv. au 26 mars.	542.77
Hydro-Québec : Service station de pompage du 27 janv. au 18 mars.	822.16
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	640.47
Hydro-Québec : Service système septique commun	89.31
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	3 932.81
ORAPÉ : Service pour mars.	262.40
Bell Canada : Service pour mars.	803.04
Bell Mobilité : Service pour avril.	71.83
Petite caisse : Matériel service de garde et frais de poste.	120.45
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mars.	8 374.59
Oxygène Bois-Francs inc. : Matériel pour souder.	151.54

**Résolution : 2015-086**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 mars 2015.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 mars 2015 avec comparatif de l'année 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 345 150.95 \$, et des déboursés au montant de 343 629.70 \$, laissant un solde en caisse de 144 442.42 \$.

**Varia.**

**Disposition du piano à la salle municipale.**

**Attendu** que le piano à la salle municipale n'a pas servi depuis plusieurs années;

**Après délibérations**, il est résolu unanimement de publier une annonce dans le journal Le Poliquin, pour demander des soumissions pour le piano.

**Adoptée**

**Résolution : 2015-087**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**